



COLLOQUE INTERNATIONAL

Instrument juridique pour régler les dettes illégitimes

Les pays en développement plombés par des dettes issues de prêts à des dictateurs doivent bénéficier de nouveaux instruments juridiques pour défendre leurs intérêts. Des juristes et des ONG ont lancé à Berne l'élaboration d'une proposition concrète. La conférence de deux jours qui s'est achevée jeudi était organisée à l'initiative d'Action place financière Suisse.

Charles Abrahams, conseiller juridique de la coalition d'ONG Jubilee South Africa, qui plaide pour l'annulation des dettes, a estimé qu'un instrument juridique était indispensable à côté des actions militantes des ONG. Pour Mitu Gulati, professeur à la Duke University en Caroline du Nord (Etats-Unis), cela renforcerait le poids des militants.

Les dettes illégitimes, résultats de prêts souvent anciens, sont aujourd'hui assumées par les plus pauvres sans que le développement économique et social du pays n'en ait bénéficié. L'argent a servi bien souvent à enrichir des dictateurs ou à la répression.

Pour les participants à la conférence, le nouvel instrument juridique sur le crédit au développement devrait non seulement servir à régler les cas anciens litigieux mais aussi permettre de mieux encadrer l'attribution de futurs prêts.

La conférence a réuni des intervenants – juristes renommés et représentants d'organisations non gouvernementales – en provenances d'Afrique du Sud, du Pakistan, d'Argentine, de République démocratique du Congo, des Etats-Unis et de Suisse. ATS